

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.2 Date: 29.07.2015


**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale M-BOND GA-61 Part A  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation Identifiée PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie.  
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
RG24 8FW  
United Kingdom  
+44 (0) 1256 462131  
+44 (0) 1256 471441  
mm.uk@vishaypg.com
- Téléphone  
Fax  
Email (personne compétente)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Skin Irrit. 2; H315  
Skin Sens. 1; H317  
Eye Irrit. 2; H319  
Aquatic Chronic 2; H411
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Désignation Commerciale EPY-500 Part A
- Pictogramme(s) de Danger 
- Mention(s) d'Avertissement Attention
- Contient: Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether et Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)
- Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.2 Date: 29.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Conseil(s) de Prudence

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

Polymérisation susceptible d'être initiée par chauffage prolongé ou en présence de catalyseur. Vrac: Peut subir une auto-polymérisation.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	< 87	28064-14-4	-	Aucun attribué	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411
Magnesium silicate talc	5 - 10	14807-96-6	238-877-9	Aucun attribué	Non classé
Reaction product: Bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)	< 5	25068-38-6	500-033-5	Aucun attribué	Skin Irrit. 2; H315 (LCS: ≥ 5%) Eye Irrit. 2; H319 (LCS: ≥ 5%) Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. LCS: Limite de concentration spécifique.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Alerter un médecin en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Une surexposition peut aggraver des troubles

Révision: 2.2 Date: 29.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

- 4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** oculaires, cutanés et/ou respiratoires existants.  
Traiter symptomatiquement.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 **Moyens d'extinction**  
Moyens d'Extinction Appropriés  
Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont favorisées. Des mousses synthétiques polyvalentes (notamment l'AFFF) ou des mousses protéiniques peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.  
Moyens d'extinction inappropriés  
Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Phénoliques. Une fumée dense est émise en cas de combustion sans apport suffisant en oxygène. Polymérisation susceptible d'être initiée par chauffage prolongé ou en présence de catalyseur.
- 5.3 **Conseils aux pompiers**  
Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter de respirer vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**  
Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**  
Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE



- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Polymérisation susceptible d'être initiée par chauffage prolongé ou en présence de catalyseur. Vrac: Peut subir une auto-polymérisation.
- 7.2 **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**  
Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles  
Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.  
Ambiante.  
Stable dans les conditions normales.  
Conserver à l'écart des: Les catalyseurs de polymérisation tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les alcalins, les agents oxydants et les sels de métaux.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie. Voir Rubrique: 1.2

Révision: 2.2 Date: 29.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- |                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>8.1 Paramètres de contrôle</b>                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail</b>                                                   | Non fixé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>8.1.2 Valeur limite biologique</b>                                                                      | Non fixé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>8.1.3 PNECs et DNELs</b>                                                                                | Non fixé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>8.2 Contrôles de l'exposition</b>                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</b>                                                               | Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.                                                                                                                                                                                                      |
| <b>8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)</b> | Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.               |
| Protection des yeux/du visage                                                                              | Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Protection de la peau                                                                                      | Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. |
|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Protection respiratoire                                                                                    | Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.                                                                                                                                                                                                           |
|                         | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dangers thermiques                                                                                         | Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement</b>                                | Éviter le rejet dans l'environnement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- |                                                                                |                          |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b> |                          |
| Aspect                                                                         | Liquide                  |
| Odeur                                                                          | Non disponible.          |
| Seuil olfactif                                                                 | Non disponible.          |
| pH                                                                             | Non disponible.          |
| Point de fusion/point de congélation                                           | Non disponible.          |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                          | Non disponible.          |
| Point d'éclair                                                                 | >94°C                    |
| Taux d'Evaporation                                                             | Non applicable.          |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                                   | Non applicable - Liquide |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité      | Non applicable.          |
| Pression de vapeur                                                             | Non disponible.          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.2 Date: 29.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.27 @ 25°C
Solubilité(s)	Non fixé.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	>22 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

**9.2 Autres informations** Aucun.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Polymérisation susceptible d'être initiée par chauffage prolongé ou en présence de catalyseur. Vrac: Peut subir une auto-polymérisation.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Les catalyseurs de polymérisation tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les alcalins, les agents oxydants et les sels de métaux.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Phénoliques.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.2 Date: 29.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.2	Persistance et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 >1 ≤ 10 mg/l (Poissons)
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Une partie des composants sont peu biodégradables.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
12.6	Autres effets néfastes	Pas classé comme PBT ou vPvB. Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA	
14.1	Numéro ONU	UN 3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT (Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether et Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Classé comme Polluant Marin./ Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Substance(s) extrêmement préoccupante	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Reaction product: Bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS# 25068-38-6), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Reaction product: Bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS#25068-38-6) et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether (CAS# 28064-14-4) et Magnesium silicate talc (CAS# 14807-96-6).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.2 Date: 29.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H19	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

## LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.